

Rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2014

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat.

Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont exclusivement composés de prêts à l'habitat, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 septembre 2014, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

I - Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)	
Créances commerciales		
Crédits à l'exportation		
Crédits de trésorerie		
Crédits à l'équipement		
Crédits investisseurs à l'habitat	3 746	
Crédits promoteurs		
Autres crédits		
Total	3 746	

Types de contrepartie	Encours (en M€)	
Sociétés non financières et		
entrepreneurs individuels		
Particuliers	3 746	
Autres		
Total	3 746	

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un	
immeuble à usage d'habitation	422
Garantie hypothécaire sur un	
immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un	
établissement de crédit	3 323
Caution délivrée par une entreprise	
d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à	
l'accession sociale à la propriété	
Total	3 746



Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement.

Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources

privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 515- 2 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à			
usage d'habitation	237	185	422
Caution délivrée par un			
établissement de crédit	2 148	1 175	3 323
Total	2 385	1 360	3 746

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
de prèt	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	18	431	113	2 491
2007	38	1 030	281	5 678
2008	39	1 049	345	6 997
2009	46	980	466	8 510
2010	48	978	719	11 915
2011	70	1 705	807	14 609
2012	107	2 163	439	7 735
2013	50	808	141	2 129
2014	7	120	12	181
Total	422	9 264	3 323	60 245

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	
0	0	93	1	647	
1	1	120	8	1 093	
2	4	333	26	2 130	
3	6	404	42	2 258	
4	7	308	54	2 262	
5	11	480	86	3 278	
6	11	376	128	3 449	
7	18	519	138	3 544	
8	30	768	163	3 571	
9	19	601	123	2 893	
10	16	373	144	2 793	
11	21	408	214	3 600	
12	30	618	277	4 559	
13	39	794	220	3 445	
14	19	313	141	1 880	
15	13	199	153	1 898	
16	18	257	223	2 692	
17	22	385	228	3 011	
18	26	380	175	2 116	
19	20	260	105	1 238	
20	14	229	135	1 633	
21	15	189	204	2 195	
22	22	350	209	2 494	
23	23	312	94	1 167	
24	15	164	28	328	
25	1	28	3	56	
26	0	1	0	12	
27	0	2	0	3	
28		27	-	o = 6	
29	3.5	277	13	120	
30	*	(%)	ne:	3/	
Total	422	9 264	3 323	60 245	



5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont A+ (Standard & Poor's), Aa3 (Moody's) et AA (DBRS). La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est donc de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II - Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 1 679.61 euros au 30 septembre 2014.

III - Organismes de titrisation et entités similaires

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

IV - Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2014, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

Obligations:

La Banque Postale Home Loan SFH a un portefeuille d'investissement classé en « Held to Maturity » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au replacement d'une partie des capitaux propres.



Code ISIN	Libellé	Montant Nominal (Euros)
FR0010163543	OAT 3.50 25/04/2015	10 900 000
FR0010288357	OAT 3.25 25/04/2016	10 900 000
FR0010415331	OAT 3.75 25/04/2017	10 900 000
FR0010604983	OAT 4.00 25/04/2018	10 900 000
FR0000189151	OAT 4.25 25/04/2019	10 900 000
FR0010854182	OAT 3.50 25/04/2020	10 900 000
FR0010192997	OAT 3.75 25/04/2021	10 900 000
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10 900 000
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10 900 000
	Total	98 100 000

Ce portefeuille est éligible BCE.

La valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2014 est de 109 823 386 €. Après application des décotes BCE, la valeur est de 107 910 970.65 €, montant repris en tant que valeurs de remplacement.

A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

V - Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat pour le troisième trimestre 2014 est de 7.04%.

VI – Risque de taux

Chaque émission sécurisée est reprêtée à LBP par un prêt collatéralisé de même montant nominal, avec un taux nominal fixe égal ou supérieur au taux nominal fixe de l'émission et de même maturité. La Banque Postale Home Loan SFH n'a donc pas d'autre risque de taux d'intérêt que celui généré par le replacement des capitaux propres de la société, faisant l'objet, par convention, d'un écoulement linéaire sur 10 ans et le portefeuille d'investissement répliquant la convention d'écoulement.

Après un défaut de La Banque Postale, La Banque Postale Home Loan SFH recevra les prêts à l'habitat reçus en garantie : dans un tel cas, La Banque Postale Home Loan SFH peut être exposée à un risque de taux d'intérêt, en raison de l'impasse entre les émissions et le portefeuille de prêts à l'habitat.

Au 30 septembre 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette des émissions sécurisées et de la fraction du cover pool permettant de respecter le taux de surdimensionnement contractuel de 8.1% est de 0.59 M€ pour un choc de -200 bps, soit 0.28% des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH (après application d'un taux de remboursement anticipé de 5% l'an sur le cover pool).

Sensibilité à un choc de taux	en M€
-2%	-0.59
2%	0.59

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 515-7-1 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ».

C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la



créance garantie par les crédits immobiliers.

Au 30 septembre 2014, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours sont nuls et sont donc couverts.

Fait à Paris, le 14 novembre 2014,

Stéphane MAGNAN

Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH